

**Nombre de Délégués :**

En exercice..... 120  
Présents.....61  
Votants..... 61

**Objet :**

**CONSULTATION DES  
ENTREPRISES : *REPRISE*  
*DES METAUX***



**N°11/24/02/2018**  
-----

L'an deux mille dix huit, le vingt quatre février à 9 heures, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac Saint Quentin sous la présidence de M. Philippe MELOT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 26 janvier 2018.*

**Etaient présents :**

ARCHIGNAC : M. Joël PARKITNY,  
AUBAS : M. Jean-Marie DESCAMP,  
BEZENAC : M. Vincent CARVES,  
BORREZE : M. Pierre CHEVALIER, M. Dominique HERMENAULT,  
CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Louis CHUPIN,  
CARLUX : M. Jean-Claude DELHORBE, Mme Virginie CREMOUX  
CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. J-Pierre NADAL, Mme M-F ROUBERGUE,  
CENAC ET ST JULIEN : Mme Huguette ROBISSOUT,  
DAGLAN : Mme M-Hélène VASSEUR,  
DOMME : M. J-Claude CASSAGNOLE, M. Francis COUSIN,  
FLORIMONT GAUMIER : Monsieur Mathias LUCAS,  
GROLEJAC : M. Claude BOYER,  
LA ROQUE GAGEAC : M. Bernard PICHENOT, Mme Maëlliss LINDSTROM,  
LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : M. Marcel POIRIER, Mme Amandine DALBAVIE,  
MARQUAY : M. Daniel LALEU, Mme Sylvie JESINGHAUS,  
MEYRALS : Mme Christine CHIES, Mme Jacqueline JOINEL,  
MONTIGNAC : M. Michel BOSREDON, Mme Marie HIAUT,  
NABIRAT : Mme Christiane DESMOULINS,  
PAULIN : M. Guy GERMAIN,  
PEYZAC LE MOUSTIER : Mme Elisabeth GARCETTE, Mme BRIDE ROYE,  
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE, Ludovic DEURRE,  
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER,  
SARLAT LA CANEDA : M. Philippe MELOT, Mme Marlies CABANEL,  
SERGEAC : Mme Michèle VALETTE, Mme Amanda MILINSHIP,  
SIMEYROLS : M. Vincent FLAQUIERE,  
ST AMAND DE COLY : M. Vincent GEOFFROID,  
ST ANDRE D'ALLAS : M. J-Jacques ALBIE,  
ST CREPIN ET CARLUCET : Mme Magalie LOPEZ, M. Gérard TEILLAC,  
ST CYBRANET : M. Georges VIDAL, M. Hervé MALAURIE,  
ST GENIES : M. Michel LAJUGIE, M. Daniel CHEVALIER,  
ST JULIEN DE LAMPON : M. Serge CANADAS,  
ST LAURENT LA VALLEE : Mme ROUVES,  
ST LEON SUR VEZERE : M. Gé KUSTERS, M. David LESPINASSE,  
ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE,  
ST VINCENT LE PALUEL : Mme Christine DANGREMONT,  
TAMNIES : Mme Valérie CHIOTTI,  
VALOJOUX : M. Bruno BASTIAN, Mme Odile ROUX,  
VEYRIGNAC : Mme Claude DENIS,  
VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,  
VEZAC : M. Patrick SINGIER, M. Christian ROBLES,  
VITRAC : M. J-Marie CLAES.

***Certifié exécutoire le :***

***Affiché le :***

***Publié ou Notifié le :***

AR PREFECTURE

024-252402284-20180224-112402-DE  
Regu le 05/03/2018

Madame Amanda MILLINSHIP (commune de Sergeac) a été élue secrétaire de séance.

**Excusées** : Mmes Josiane FRAYSSE commune d'Archignac, Mélanie PROVOST commune de Florimont Gaumier, Christiane SALVIAT commune de Valojoux.

**Présents sans voix délibérative** : M. HENROT percepteur de Sarlat.

.....

Le Président présente au Comité Syndical les conclusions de la Commission des marchés, réunie le 20/02/2018 afin d'examiner les propositions des entreprises pour la reprise des métaux, ce qui peut se résumer ainsi :

- Deux offres ont été reçues (Ets SIRMET, BRANGÉ) et reprennent les caractéristiques demandées dans le cahier des charges.
- Vu les critères de sélection, la proposition de établissements SIRMET est mieux disante.

Après lecture du compte-rendu de la Commission des Marchés, et avis du Bureau Syndical réuni en séance du 20/02/2018,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Confirme** les choix de la Commission des Marchés exprimés ci-dessus,
- **Mandate** le Président pour mettre en œuvre ce marché comme suit :

A compter du 01/03/2018 et pour une durée d'un an reconductible une fois, la reprise des métaux sera effectuée par les ETS SIRMET, sis à Avenue Henri Delluc à Boulazac (24750), selon les prix détaillés en annexe

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour copie conforme,  
Marcillac St Quentin, le 24 février 2018



AR PREFECTURE

024-2524 02284-2018 0224-1124 02-DE  
Reçu le 05/03/2018

# SICTOM DU PERIGORD NOIR

## Commission des Marchés Réunion du 20/02/2018

Consultation pour le traitement des métaux et ferrailles mêlés, et des batteries.

Type (€/T)	SIRMET (24)	Recette correspondante	BRANGÉ Environnement (47)	Recette correspondante
Métaux ferrailles mêlés (425,6 Tonnes)	162	68 947,20	143	60 860,80
Batteries (0,5 Tonne)	700	350,00	500	250,00
Prix plancher métaux	110	46 816,00	105	44 688,00
Prix plancher batteries	450	225,00	300	150,00

Après analyse des offres, la Commission des marchés, retient les Etablissement SIRMET pour réaliser le traitement des métaux et ferrailles mêlés, ainsi que des batteries, récupérés dans le cadre de l'activité du SICTOM du Périgord Noir.

à Marcillac, le 20/02/2018,  
Les membres de la Commission des Marchés

AR PREFECTURE

024-2524 02284-2018 0224-1124 02-DE  
Regu le 05/03/2018